

## COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE A LA PREFECTURE 10 mai 2021

**Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et CFTC Finances Publiques ont demandé une audience ce 10 mai, lors de la journée de grève DGFIP.**

Nous avons été reçu·es, ainsi qu'une délégation d'él·es en présence du Secrétaire Général adjoint, Franck Boulanjon, et de Mme Jouinot, Administratrice des Finances Publiques du Pôle Etat, Stratégie et Ressources de la DDFiP 62.

En propos introductifs, vos représentant·es syndicaux·ales ont rappelé que ce n'était pas la première rencontre sur le sujet. M. Darmanin, à l'époque Ministre de l'Action et des comptes publics, avait participé à une rencontre en juin 2019.

La crise sanitaire impacte les conditions d'exercice des missions et la vie personnelle des agent·es et justifie de prendre le temps de faire le bilan des réorganisations et du fonctionnement de la DDFiP.

Le NRP avance au pas de charge, ce qui est inacceptable pour la population et pour les conséquences sur les déplacements des agent·es induits.

Le retrait de l'Etat de nos territoires ruraux est une attaque morale contre les populations.

Le NRP représente la fin de la relation privilégiée des élu·es locaux·ales et la fin d'un accueil professionnel et technique des publics par nos services.

Les élu·es soulignent les difficultés particulières de certaines populations du département qui ne disposent pas de moyen de transport personnel, ne sont pas équipées pour accéder à internet, et sont quelquefois trop âgées pour maîtriser l'outil informatique et comprendre les démarches.

Le retrait de la représentation de l'Etat dans nos territoires est un message négatif adressé aux citoyens qui ont, actuellement plus que jamais, besoin de soutien.

Les élu·es témoignent de l'aide technique et professionnelle apportée par les comptables lors de la préparation de grands projets, mais également dans la gestion quotidienne des établissements publics. Ils ont face à eux·elles des partenaires privé·es qui disposent d'expert·es techniques et juridiques et ont besoin de ce soutien de nos comptables, qui leur apportent leur expertise financière.

Pierre Georget, Président de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, souligne la perte de trois Trésoreries sur son territoire de compétence et propose la mise à disposition gracieuse de locaux permettant d'accueillir nos services.

Les élu·es rappellent que le département comporte plus de 700 communes de moins de 2000 habitants et est considéré, à tort, comme un département urbain, au vu de sa population de plus de 1,460 millions d'habitants.

Ils ont constaté le désengagement croissant de l'Etat avec la perte de services postaux, des services de gendarmerie et maintenant des services fiscaux. Ils connaissent le désintérêt de nos concitoyen·nes pour les permanences mises en place, qui sont finalement supprimées.

Les paiements chez les buralistes ne sont pas une réponse au problème de mobilité des habitants des communes rurales où il n'y a ni commerces, ni bureaux de tabac.

Ils constatent de plus que ces solutions n'en sont pas, et inquiètent les citoyens sur la confidentialité des transactions.

Ils rappellent les difficultés auxquelles ont du faire face nos populations dans notre pays malmené par la situation sanitaire et insistent sur la nécessité de faire une pause dans la mise en place du projet qui pourra être envisagé plus sereinement à l'horizon 2024.

Ils s'inquiètent de la gestion des régies. Le dépôt d'espèces dans les bureaux de postes ne modifiera en rien les opérations de contrôle et de comptabilité assurées par la DGFIP.

De nombreux·euses maires ont témoigné des difficultés engendrées par le NRP et la délégation d'él·es propose de les faire parvenir à la direction.

## COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE A LA PREFECTURE 10 mai 2021

De plus en plus de maires « jettent l'éponge » et le désengagement de l'Etat dans les territoires ruraux en est la cause principale

Les élu-es ont préparé un projet alternatif au NRP qu'il-elles remettent à Mme Jouinot.

L'adjoint du Secrétaire Général de la Préfecture justifie la mise en place du NRP comme conséquence de réformes telles que le PAS et la disparition de la TH.

Le travail en trésorerie a changé et la multiplication de points de contact répond, à son avis, aux besoins des populations.

Les animateurs en Espace France Services vont recevoir des formations de la DGFIP et pourront assurer l'accueil de premier niveau.

Il assure que le conseil aux élu-es sera maintenu au même niveau de qualité.

Mme Jouinot évoque la création des SGC qui permettront la continuité de la gestion comptable avec des équipes plus importantes.

Elle reconnaît les difficultés actuelles des comptables pour assurer leur mission de conseil. La création de postes de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) permettra une spécialisation de cette mission.

Pour elle, l'accueil des populations répondra aux besoins avec la multiplication de points de contact et les plateformes téléphoniques mises en place.

La politique de suppression de trésoreries sans contrepartie était une pratique ancienne et elle assure que les nouveaux services créés apporteront le même service avec une organisation plus sûre.

La Direction ne fera pas de bilan intermédiaire pour permettre de constater l'impact de l'organisation mise en place mais continuera les réorganisations prévues.

Les représentant-es du personnel des Finances Publiques de Solidaires, la CGT et la CFTC, évoquent la situation actuelle, conséquence directe des suppressions d'emplois, qui ont dégradé considérablement les conditions de travail dans tous les services. Les trésoreries se sont retrouvées dans l'incapacité d'assurer sereinement leurs missions et les comptables ne peuvent plus se consacrer pleinement au conseil auprès des collectivités locales.

La création des SGC n'apporte pas de solution puisqu'ils devront faire face à un volume important de missions de gestion comptable et n'auront pas l'effectif nécessaire.

Les CDL ne pourront se rendre disponibles pour apporter leur conseil à toutes les collectivités de leur territoire de compétence très étendu.

L'application du référentiel budgétaire et comptable (M57) dans les collectivités locales pour l'expérimentation du compte financier unique va entraîner des ajustements et demandera une implication importante des services comptables.

L'accueil de proximité ne permet pas de répondre aux besoins des usagers puisqu'il n'apportera pas de réponses personnalisées et que l'effectif des services assurant l'accueil de second niveau sera encore réduit.

Les plateformes de contact téléphoniques, comme le centre installé prochainement à Lens, auront une compétence nationale et ne permettront pas de renforcer l'accueil personnalisé attendu par nos usager-ères dans le Pas-de-Calais.

Le NRP ne peut continuer à avancer au mépris de l'attente des usager-ères particuliers, professionnels et des collectivités, dans un contexte de morosité morale et économique, sans prendre le temps de faire un bilan sur nos missions et leurs conditions d'exercice.

Le 10 mai 2021, alors qu'une situation sanitaire plus favorable semble se profiler à l'horizon après plus d'un an de contraintes imposées par la lutte contre un virus offensif, la DDFiP 62 ne semble pas

## COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE A LA PREFECTURE 10 mai 2021

entendre les revendications des personnels et des élu·es.

La concertation affichée par la direction, dans l'organisation et la mise en place du NRP n'a jamais eu lieu.

Elu·es comme représentant·es des personnels ont assisté à des réunions d'information descendante et leurs arguments n'ont pas été pris en compte.

Les réformes peuvent conduire à une réflexion sur l'organisation des missions, et élu·es comme représentant·es des personnels sont prêt·es à apporter leur expertise pour que l'évolution des structures soit menée dans l'intérêt du service public.

